



Indemnités de rupture conventionnelle

Par **beauvoir59**, le **03/10/2013** à **15:38**

bonjour,

je suis en négociation de rupture conventionnelle, mon employeur me propose la somme de 24 000 euros, d'après la convention collective les calculs sont exacts, mais ma retraite sera pour 2019, j'aurai la somme de 1500 euros par mois, mais je n'ai le droit qu'à 36 mois de chômage, je suis à 2000 euros avec mon 13 mois, d'après mes calculs, je ne pourrait pas vivre, jusqu'à ma retraite
l'indemnité de la rc est dérisoire après 30 années d'anciennetés, je suis ecoeurée, j'ai demandé le double pour pouvoir payé mes dettes, et vivre décemment, j'ai des gros problèmes de santé je suis handicapée et ne me déplace qu'en voiture, mais tout cela il ne le prenne pas en compte.

que faire d'autres ???
merci

Par **P.M.**, le **03/10/2013** à **23:47**

Bonjour,

Mais si vous avez décidé de demander une rupture conventionnelle vous ne devriez pas être étonnée que l'employeur ne veuille vous verser que ce qu'il est obligé légalement...
Il y a quelques temps, vous nous aviez indiqué avoir été déclarée inapte...

Par **beauvoir59**, le **04/10/2013** à **11:49**

bonjour,

oui je suis déclaré inapte définitivement, mais mon employeur ne veut pas me licencier, j'ai posé la question sur un autre cite et j'attends toujours la réponse
pourquoi, ne veut t-il pas me licencier ?
puisque'il à fait la démarche de rechercher un poste

je demande plus d'indemnités jusqu'à ma retraite car j'ai fait le calcule je perds 500 euros par mois,

j'ai 57 ans et je pense que j'en ai assez fait.

cordialement

merci

Par **P.M.**, le **04/10/2013** à **14:34**

Bonjour,

De toute façon, un mois après la décision d'inaptitude l'employeur doit reprendre le versement du salaire et si vous tenez à ce que le contrat de travail prenne fin, vous pourriez saisir le Conseil de Prud'Hommes pour qu'il prononce une rupture judiciaire puisqu'il ne respecte pas son obligation de vous fournir du travail sachant que cela remonte apparemment à fin mai 2013...

Par **beauvoir59**, le **09/10/2013** à **04:47**

bonjour, je suis tout à fait d'accord avec vous c'est sûrement ce qui va se passer.

merci

cordialement

Par **P.M.**, le **09/10/2013** à **17:45**

Bonjour,

Si cela vous dérange à ce point à continuer à recevoir le versement du salaire ou si vous avez un nouvel emploi, c'est effectivement ce que vous pourriez faire...

Par **beauvoir59**, le **10/10/2013** à **02:14**

bonjour, je suis en invalidité 1er catégorie, j'ai un complément de rente, et mon salaire de mi-temps puisque mon employeur n'a pas de poste à me proposer adapté à ma pathologie, je suis porteuse d'une maladie qui n'est pas reconnue, pour le nouvel emploi il est trop tard !!!

merci

cordialement

Par **P.M.**, le **10/10/2013** à **16:17**

Bonjour,

Donc je ne comprends pas pourquoi vous ne vous contenteriez pas de recevoir le salaire le temps que l'employeur vous le versera sans engager la procédure de licenciement...

Par **beauvoir59**, le **12/10/2013** à **05:19**

bonjour, c'est tout à fait ce que je veux, mes indemnités de licenciement ne me conviennent pas, je leur est dis !!! est-il possible de négocier ce montant ?
combien de temps cela peut-il durer ?
pour être dans mon droit ? en tant que salarié.

merci
cordialement

Par **P.M.**, le **12/10/2013** à **10:21**

Bonjour,

Pour obtenir une indemnité supérieure à ce que le Code du travail prévoit encore faut-il que l'employeur en soit d'accord car pour négocier, il faut être deux...

Je ne sais pas pendant ce que vous voulez savoir combien de temps cela peut durer si c'est la négociation ou la reprise du versement du salaire; si c'est la négociation, c'est le temps pendant laquelle elle reste ouverte par les deux parties, si c'est la reprise du versement du salaire, c'est jusqu'à la notification du licenciement après respect de la procédure...

Par **beauvoir59**, le **13/10/2013** à **18:14**

bonsoir, ma convention collective me donne le droit à mes indemnités de licenciement, pour ma part je demande d'augmenter mon départ, je suis au courant des montants qui ont été attribués, à mes collègues de travail, je pose la question combien de temps peut rester ouverte la négociation, pour ne pas passer par les prudhommes ou le tribunal ?

merci

cordialement

Par **P.M.**, le **13/10/2013** à **19:26**

Bonjour,

Comme dit précédemment, la négociation peut durer indéfiniment au moins pendant le temps de la prescription de 3 ans si toutefois vous espérez pouvoir obtenir davantage que ce qui est prévu légalement par le Conseil de Prud'Hommes car je présume que vos collègues n'ont pas été licenciés dans le cadre d'une inaptitude, d'autre part...

Par **beauvoir59**, le **14/10/2013** à **07:59**

bonjour, si je perçois mon salaire pendant 3 années, et qu'au bout du compte j'obtiens ce que je demande ca serait

génial, mais je perçois un salaire sans rien faire, je ne pense pas, que cela va durer très longtemps, plusieurs de mes collègues sont parties en rupture conventionnelle j'avais demandée déjà l'année dernière de partir en RC, cela à été refusé.

pour le moment j'attends en espèrent recevoir une bonne nouvelle.je verrai bien ce qu'il va mettre proposé ? !

merci pour vos info.

cordialement

Par **P.M.**, le **14/10/2013** à **11:43**

Bonjour,

De toute façon, l'employeur n'est jamais obligé d'accepter une rupture conventionnelle et même s'il le fait ce qu'il a versé en plus à l'un ne vaut pas pour l'autre...

En tout cas, s'il n'avait pas l'intention de vous licencier mais de reprendre le versement du salaire, votre proposition risque de le soulager...

Par **beauvoir59**, le **15/10/2013** à **04:40**

bonjour,

mon employeur me verse un demi-salaire depuis la fin juin,

croyez-moi j'ai bien l'intention de faire valoir mes indemnités de départ, même si cela va jusqu'au prudhommes

merci

cordialement

Par **P.M.**, le **15/10/2013** à **09:11**

Bonjour,

Les indemnités de départ qui vous sont dues sont celles prévues par le Code du Travail, rien de plus, à moins que vous ayez des éléments autres que nous ignorons à faire valoir devant le Conseil de Prud'Hommes...